

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 060-216000067-20240109-DP06000824T0001-AI

S<sup>2</sup>LO

(à rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER N° DP 060 008 24 T0001**

Déposé le : 09/01/2024

Et complété le

Sur un terrain sis à :

Pour : construction de 2 abris en bois

**DESTINATAIRE**

**Lycée LEGTA AIRION**

**6 du dessus de l'étang**

**60600 AIRION**

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Lycée LEGTA AIRION enregistrée sous le numéro DP 060 008 24 T0001 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 09/02/2024.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A AIRION, le 19/02/2024

Le Maire,

Sandrine BOULAS-DREYER



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriale le*

*Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le*